

EDUCATION ACT

Pursuant to section 58 of the *Education Act*, the Minister of Education orders as follows:

1. The attendance area for Holy Family Elementary School as described in Schedule A to this order is established.

Dated at Whitehorse, in the Yukon Territory, this 25th day of August, 1993.

LOI SUR L'ÉDUCATION

Le ministre de l'Education, conformément à l'article 58 de la *Loi sur l'éducation*, arrête ce qui suit :

1. La zone de fréquentation de l'école élémentaire Holy Family, telle que décrite à l'Annexe A du présent Arrêté ministériel, est établie.

Fait à Whitehorse, dans le territoire du Yukon, ce 25^e août 1993.

Minister of Education

Ministre de l'Éducation

SCHEDULE A

Holy Family Elementary School

The Attendance Area for Holy Family Elementary School is the area bounded by a line commencing at the point of intersection of the centre lines of the Alaska Highway, Hamilton Boulevard and the Two-Mile Hill, then due west to a point due south of the point of intersection of the centre lines of the Alaska Highway and Mendenhall Creek, then due north to a point due west of the point of intersection of the centre lines of the North Alaska Highway and Fox Creek, then due east to longitude 133 degrees 45 minutes west, then due south to a point due east of the point of intersection of the centre line of Mountain View Drive and the foot of the Airport (Reserve) Escarpment, then due west to the point of intersection, then southwardly along the foot of the Airport (Reserve) Escarpment to the centre line of the Two-Mile Hill, then westwardly along the centre line to the point of intersection of the centre line of the Alaska Highway and Hamilton Boulevard, then due west to the point of commencement; includes the subdivisions of Porter Creek, Crestview, Takhini, Kopper King, MacPherson, Pilot Mountain, Hidden Valley and Mendenhall; MacKenzie Trailer Court, Northland Trailer Park, Takhini Trailer Park; Yukon College Student Residence; Alaska Highway, North Klondike Highway.

(Replaced by M.O. 1998/03)

ANNEXE A

École élémentaire Holy Family

La zone de fréquentation de l'école primaire Holy Family comprend la région bornée comme suit : commençant au point d'intersection formée par les lignes médianes de la route de l'Alaska, du boulevard Hamilton et de la Two-Mile Hill; de là, franc ouest jusqu'au point franc sud du point d'intersection des lignes médianes de la route de l'Alaska et du ruisseau Mendenhall; de là, franc nord jusqu'au point franc ouest du point d'intersection des lignes médianes de la route du North Klondike et du ruisseau Fox; de là, franc est jusqu'à la longitude 133 degrés 45 minutes ouest; de là, franc sud jusqu'au point franc est du point d'intersection de la ligne médiane de la promenade Mountain View et le pied de l'escarpement Airport (Réservé); de là, franc ouest jusqu'au point d'intersection; de là, vers le sud le long du pied de l'escarpement jusqu'à la ligne médiane de la Two-Mile Hill; de là, vers l'ouest le long de la ligne médiane jusqu'au point d'intersection des lignes médianes de la route l'Alaska et du boulevard Hamilton; de là, franc ouest jusqu'au point de départ; la présente zone de fréquentation comprend les subdivisions de Porter Creek, Crestview, Takhini, Kopper King, MacPherson, Pilot Mountain, Hidden Valley et Mendenhall; également, la présente zone comprend les parcs de maisons mobiles MacKenzie, Northland, Takhini, ainsi que la résidence pour étudiants du Collège Yukon, la route de l'Alaska et la route du North Klondike.

(Remplacé par A.M. 1998/03)